

## Domaine Santé

## Filière Sage-femme

## Femmes en santé et gynécologie 1

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.2002.F.23

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 2

Type :  Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

## 2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. [https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales

- A1-A4
- Bb1, Bb3
- Cb1
- Eb1
- Fb2

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître les principaux processus en lien à l'épigénétique et son impact sur en santé périnatale et reproductive
- Connaître les aspects physiologiques et physiopathologiques en lien avec la puberté, les menstruations et la ménopause
- Savoir détecter les écarts à la norme en lien avec la puberté, les menstruations et la ménopause
- Savoir orienter les personnes dans le réseau de soin de santé sexuelle
- Participer à la prévention et à la promotion de la santé sexuelle et reproductive des personnes et de leurs partenaires
- Mener un entretien d'information en contraception
- Identifier le rôle sage-femme dans la promotion de la santé sexuelle et reproductive à tous les âges de la vie

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module Femmes en santé et gynécologie 1 aborde principalement les champs suivants :

- L'épigénétique et la prévention en santé périnatale et santé reproductive
- La puberté, les menstruations et la ménopause : normes et écarts à la norme
- La sexualité notamment en périnatalité
- Les méthodes de contraception et de stérilisation à visée contraceptive
- Le rôle de la sage-femme au planning familial ou comme promotrice en santé sexuelle auprès des adolescent·e·x chez Profa.

## Formes d'enseignement et d'apprentissage

 Cours magistraux, en distanciel si nécessaire Cours-réponses, en distanciel si nécessaire

- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaire
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratique simulée
- Examen clinique (et/ou atelier pratique)
- Autre

**Exigences de fréquentation :**

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes	%
TPO :	21H	35
TPR :	14H	23
TPC :	6H	10
TPI :	19H	32
Total :	60h	100

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

**Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.**

**Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.**

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Si les absences cumulées aux cours mentionnés obligatoires (TPO) dans le plan de cours (avec certificat médical/ou non) dépassent 20% du temps de présentiel total du TPO, alors l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s) finaux. Le calcul des taux d'absence aux TPO, et la communication à l'étudiant.e dépassant les 20% autorisés, sera faite en semaine 51.

---

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

L'**évaluation** du module repose sur :

- **Un examen de type oral en semaine 51.**

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A et B obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

---

**6. Modalités de remédiation et de répétition**

**Remédiation**

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

- Un nouvel examen de type oral

Modalités : la modalité de remédiation sera confirmée par courrier

- Période : au plus vite

La remédiation permet à l'étudiant.e:x d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

Si la note est évaluée à F, l'étudiant-e-x répète l'examen ou le module.

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e-x et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e-x d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

---

**7. Bibliographie principale**

---

*Voir syllabus*

---

**8. Responsable de module**

---

**Responsable** : Ornella Rouveïrolles

**Enseignant-e-x** *Voir syllabus*

Descriptif validé : 06.09.2024

Catia Nunno Paillard  
Responsable de la filière